L'année 2018 restera pour nous une année particulière puisque, nés en 1968, nous avons fêté nos 50 ans dans une ambiance festive et conviviale où nous avons partagé des souvenirs et refait le Monde à notre image le temps d'une journée radieuse. Encore un grand merci à toutes celles et ceux qui ont participé activement ou en pensée à cette fête.

L'année 2018 restera également l'année du développement de notre nouvel ACM « Les Floralies » sur notre territoire AIX SUD. En septembre 2018, Virginie Logerot, partie en congés sans solde (du 3/09/2018 au 3/03/2019) a passé le relais à Aliénor Molinier qui a su relever le défi de la prise des responsabilités. Titulaire de son DEJEPS depuis juin 2018, elle a assuré l'été en binôme avec Virginie puis a pris les commandes de ce projet avec Aurélie Duroulle positionnée adjointe de direction. L'année 2018 a été mouvementée mais a démontré que nos équipes avaient de la ressource et étaient « solides et solidaires ».

L'année 2018 restera une année de référence pour notre Spectacle N°187 avec 1 200 spectateurs venus voir l'édition 2018. Nous sommes fiers de produire avec la Compagnie Mémoires Vives un spectacle vivant professionnel labellisé « projet citoyen » par la Fondation du Camp des Milles. Notre succès est la seule réponse que nous opposons à ceux qui pensent que les Centres Socio-Culturels ne sont pas légitimes pour réaliser et porter des projets culturels. Nous leur disons que non seulement c'est possible mais que c'est vital pour notre société. La culture est un droit constitutionnel (article du préambule de la Constitution du 27/10/1946) et nous revendiquons ce droit fondamental aussi bien pour l'accès à la pratique que pour celui de la création.

"Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu."

Cette citation de Bertolt Brecht résume bien notre position pour les années à venir. Si nous ne sommes pas sûrs de rester debout nous pouvons par contre vous assurer que nous combattrons pour maintenir vivant notre Projet Culturel au sein de notre Projet Social car il n'y a pas de Projet Social sans Culture!

L'année 2018 restera malheureusement aussi celui des déceptions et de la désespérance.

Comment ne pas désespérer quand nous voyons augmenter les besoins sur le terrain, quand

nous voyons augmenter les signes de précarité de certaines familles et que dans le même temps

nous constatons la baisse des subventions et des aides de l'Etat et des institutions ?

Comment interpréter, autrement qu'un « désengagement de l'Etat », la décision de la forte

diminution voire de la suppression des contrats aidés ? Pour notre Centre Socio-Culturel une

diminution de 102 710 € entre 2016 et 2018! Comment interpréter autrement qu'un

« désengagement de nos partenaires » la décision de la Région et de la Métropole de signer la

Convention cadre sans abonder à son financement ?

Pour nous soutenir réellement, au-delà de l'affichage de beaux discours qui défendent le travail

des centres sociaux et associations de proximité, il nous faut trouver des partenaires réellement

engagés pour des financements pérennes nécessaires à la poursuite du travail que nous menons

au quotidien. Car la « misère » gagne du terrain dans notre pays... rappelons qu'en 2018, la

France est selon la banque mondiale et le FMI la 7^e puissance économique mondiale et la

troisième puissance économique européenne. Pouvons-nous accepter sans le dénoncer que la

« misère » avance¹?

« La misère est une maladie du corps social comme la lèpre était une maladie du corps humain ; la misère peut disparaître comme la lèpre a disparu. Détruire la misère ! Oui, cela est possible ! Les législateurs et les gouvernants doivent y songer sans cesse ; car, en pareille

matière, tant que le possible n'est pas fait, le devoir n'est pas rempli ».

Ces mots prononcés par Victor Hugo, dans son célèbre discours à l'Assemblée Nationale le 9

juillet 1849 résonnent en nous et nous donnent le cap. De notre place et avec nos moyens, nous

continuerons à participer du mieux que nous pourrons à remplir ce devoir : détruire la misère

pour que chacun dans notre pays puisse vivre dignement.

Pour le centre socio-culturel Jean-Paul COSTE

La directrice - Béatrice Lav

¹ Selon l'Insee, la France compte de 8,5 à 8,6 millions de personnes pauvres, soit environ 14 % de la population de 2010 à 2012 et 20 % des enfants². Source wikipédia.





DES EMPLOYEURS DES ACTEURS DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL

Le SNAECSO déclare qu'

«En tant qu'employeur de l'économie sociale et solidaire, nous inscrivant dans le courant de l'éducation populaire, nous nous engageons à placer l'humain au cœur de nos préoccupations et à faciliter la diffusion de la connaissance pour permettre l'épanouissement et le développement du plus grand nombre.

Nous considérons qu'être employeur d'acteurs du lien social et familial c'est :

Mettre le respect de l'autre et bien évidemment du salarié au cœur de nos pratiques. Le respect est pour nous la valeur qui doit guider l'employeur tout au long de la relation qui le lie au salarié, dès le lancement du recrutement jusqu'à la sortie du salarié de la vie de l'association.

En conséquence, en tant que syndicat des employeurs d'acteurs du lien social et familial, le **SNAECSO** invite ses adhérents, et plus largement incite les employeurs associatifs de la branche des acteurs du lien social et familial à :

- Favoriser le **dialogue social** ; nous considérons que c'est un élément essentiel permettant de développer la **réflexion collective** et **la participation** des salariés pour enrichir le **projet de l'association**.
- Rechercher **justice et équité** dans nos relations avec les auteurs et acteurs du projet. Il nous paraît essentiel de prévenir notamment toute forme de discrimination et d'agir pour l'égalité des chances.
- Mettre en place toutes les solutions envisageables permettant de favoriser la **solidarité** et le **travail en équipe**. Cela implique de mettre en avant **l'intérêt général** sans négliger **l'intérêt de chacun**.

La responsabilité d'employeurs d'acteurs du lien social et familial doit conduire à **respecter** ces principes dans **nos pratiques quotidiennes**, notamment pour l'application de la Convention Collective Nationale étendue et de la législation sociale en vigueur.»

Nous considérons qu'en matière d'éthique, il n'y a pas une bonne pratique mais plusieurs qui dépendront de la situation spécifique vécue.

Adoptée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2011.